



rousseau métal inc.
105, avenue de Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0 Canada

www.rousseau.com

Le 27 Mai 2025

**Sujet : Engagement de conformité à la loi S-211 et à la lutte d'usage de minéraux de conflit (3TG)
Exercice financier 2025 - # 119366649 / fabrication**

À qui de droit,

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, ainsi qu'à la lutte à l'usage de minéraux de conflit (3TG), nous attestons que nous avons examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus.

À notre connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, nous confirmons que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Espérant le tout conforme, veuillez croire, en nos sentiments les meilleurs.

Charles-Alexandre Paré
Président directeur général

Michel Lacombe
Vice-président

Sébastien Lavoie
Secrétaire

CAPMLSL/mt

ROUSSEAU MÉTAL INC.
105 ave. de Gaspé Ouest
ST JEAN PORT JOLI QC G0R 3G0

Compagnie "entité" / rapport révisé : Mai 2025
119366649

1. Rapport vise à maintenir et couramment mettre à jour une politique/procédure visant à lutter contre le travail forcé et au travail des enfants, loi S-211, entrée en vigueur le 1er Janvier 2024. Rousseau s'engage à éviter de faire affaires, dans la mesure du possible, ou à refuser de faire affaires avec de telles entreprises, le cas échéant. À même cette politique/procédure, Rousseau a également intégré la divulgation publique d'informations sur l'utilisation par une entreprise de minéraux de conflit dans sa chaîne d'approvisionnement, en particulier l'étain, le tungstène, le tantale et l'or (3TG), afin de garantir que ces minéraux ne financent pas de conflits armés et ce, dans les deux (2) cas, afin de promouvoir un approvisionnement responsable.
2. Rousseau Métal œuvre dans le domaine de la fabrication de meubles en métal, principalement dans l'organisation du travail pour divers domaines : commercial, industriel, institutionnel, hospitalier, minier, automobile, etc. et privilégie l'approvisionnement de ses matières premières auprès de fournisseurs situés dans les régions suivantes, par ordre de priorité, soit : locale, provinciale, nationale et internationale, le cas échéant.
3. Pour identifier les risques potentiels de travail forcé et au travail des enfants ainsi que ceux liés à l'utilisation de minéraux de conflit (3TG), Rousseau Métal a bâti une liste de fournisseurs à risque à partir de sa banque de certificats d'origine (CUSMA) reçus de nos fournisseurs actifs sur une base annuelle. La liste de ses fournisseurs ciblés est disponible en annexe B; il s'agit de fournisseurs dont le pays d'origine est situé dans les régions de l'Amérique du Sud, le Moyen-Orient, l'Afrique et en Asie. En ciblant ces principales régions, nous sommes conscients que selon les résultats, des discussions pourraient être enclenchées avec nos fournisseurs actuels. Nous sommes conscients que la lutte pourrait nous forcer à revoir nos sources d'approvisionnement. De plus, nous sommes à évaluer un mécanisme de signalement interne afin de permettre à tout employé Rousseau d'identifier une situation suspecte de travail forcé et au travail des enfants et/ou à l'utilisation de minéraux de conflit (3TG).
4. Les mesures préventives afin d'engager Rousseau et sa direction dans la lutte contre le travail forcé et au travail des enfants ainsi qu'à l'usage de minéraux de conflit (3TG) constituent, dans un premier temps, à l'identification des risques dans sa chaîne d'approvisionnement. Un formulaire de déclaration volontaire (annexe A) a été créé et acheminé aux fournisseurs ciblés à risque (point 3). En date d'aujourd'hui, nous avons cumulé les formulaires, jumelés à une évaluation des acheteurs quant aux risques de niveau supérieur à l'approvisionnement directe. En date de ce jour, notre taux de réussite à recevoir un tel engagement de la part de nos fournisseurs ciblés est de près de 85 %.
5. Les fournisseurs sont actuellement évalués de par la procédure en place ISO-9001. Le processus a été dûment modifié afin d'inclure l'engagement de Rousseau dans la lutte contre le travail et au travail des enfants ainsi que l'utilisation de minéraux de conflit (3TG). Ce processus est audité annuellement par un auditeur interne ainsi que par un ou des auditeurs d'une firme externe, également sur une base annuelle. Le rapport d'engagement de conformité à la loi S-211, intégrant également l'usage de minéraux de conflit (3TG) a été présenté au comité de Direction ainsi qu'aux membres de la direction de notre Conseil d'administration afin de les conscientiser à l'importance de ces nouveaux critères dans la chaîne d'approvisionnement Rousseau, lequel s'ajoute aux critères déjà établis par notre processus, soit prix, qualité et délai. Par conséquent, dorénavant, tout fournisseur potentiel dans le cours d'obtention d'un contrat d'approvisionnement avec Rousseau devra signer la déclaration volontaire (annexe A) avant que celui-ci n'obtienne ledit contrat et faire l'objet d'une validation pour l'utilisation de minéraux de conflit, le cas échéant. De plus, les responsables au dép. Approvisionnement ont reçu une formation approfondie sur le travail forcé et au travail des enfants et la lutte contre l'usage de minéraux de conflits (3TG). Cette formation se retrouve en annexe C.
6. Voir annexe B pour les engagements/rapports reçus à ce jour démontrant que ces nouveaux critères sont bien actuels et vivants au sein même de notre chaîne d'approvisionnement. Rousseau mettra tout en œuvre afin de garantir l'engagement dans cette lutte contre le travail forcé et au travail des enfants ainsi qu'à la lutte contre l'utilisation de minéraux de conflits (3TG) en renforçant, le cas échéant, son réseau de sources d'approvements, le cas échéant.
7. Compte tenu que nos opérations manufacturières sont à 100 % exécutées dans la province du Québec, que nous devons respecter l'embauche de personnel au-delà de 15 ans ainsi que du maximum d'heures de travail durant la période scolaire, nous sommes sensibles à l'aspect de cette loi, i.e. dans la lutte au travail forcé et au travail des enfants, tout comme dans la lutte de l'utilisation de minéraux de conflit (3TG). De plus, notre culture d'entreprise de type familiale est "de facto" en lien avec cette loi S-211/3TG. Nous nous ferons un devoir de faire respecter l'application de cette loi ainsi qu'à lutter contre l'usage de minéraux de conflits (3TG) et modifierons nos processus, le cas échéant, afin d'en assurer la conformité.

Équipe d'administrateur


Charles-Alexandre Paré
Président directeur général


Michel Lacombe
Vice-président


Sébastien Lavioie
Secrétaire

Date :

26 Mai 2025



105, avenue de Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0 CANADA
418.598.3381
info@rousseau.com

Objet : Déclaration volontaire concernant la loi canadienne S-211 – Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement du Canada

À qui de droit,

À compter du 1^{er} janvier 2024, le gouvernement canadien a adopté la loi S-211 qui vise à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement. Cette loi spécifie qu’à titre de Manufacturier Canadien, nous devons travailler à réduire et à investiguer auprès de notre chaîne d’approvisionnement les fournisseurs pouvant avoir recours à cette pratique d’affaire.

Veillez noter que nous sommes en pleine confiance que votre chaîne d’approvisionnement répond à la loi, mais j’aimerais avoir une déclaration signée que tel est le cas. Le but de l’exercice est de descendre les déclarations jusqu’au premier niveau d’utilisation des biens utilisés dans la fabrication du produit finis.

Ci-joint le lien de ladite loi acceptée par la chambre des communes au gouvernement canadien.
<https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-211/sanction-royal>

Par le fait même, je vous demande de certifier que votre chaîne d’approvisionnement répond à la loi et que vous allez faire tout en votre possible d’Éliminer de telle pratique à l’échelle mondiale en mettant des actions en place.

Je (nom) _____ représentant de la compagnie _____ à pris connaissance de la loi S-211 et certifie que les produits vendus à Rousseau Métal inc. répond à cette loi.

Ici à (ville) : _____ le (date) : _____.

Merci de votre compréhension

Nom

Titre

Nom compagnie

Date

ANNEXE B - 2025

Fournisseurs	Nbr codes		Réponse	Nbr codes	
	HS	Langue		HS signé	
Compagnie # 1	1	F	Signé	1	
Compagnie # 2	1	A	Signé	1	
Compagnie # 3	1	F	Signé	1	
Compagnie # 4	1	A	Signé	1	
Compagnie # 5	2	A	Signé	2	
Compagnie # 6	8	A	Signé	8	
Compagnie # 7	10	A			
Compagnie # 8	1	F			
Compagnie # 9	1	A	Signé	1	
Compagnie # 10	11	A	Signé	11	
Compagnie # 11	4	A			
Compagnie # 12	4	F	Signé	4	
Compagnie # 13	1	F	Signé	1	
Compagnie # 14	2	F	Signé	2	
Compagnie # 15	1	A	Signé	1	
Compagnie # 16	1	F	Signé	1	
Compagnie # 17	1	F	Signé	1	
Compagnie # 18	3	A	Signé	3	
Compagnie # 19	1	A	Signé	1	
Compagnie # 20	1	F	Signé	1	
Compagnie # 21	10	A	Signé	10	
Compagnie # 22	1	F	Signé	1	
Compagnie # 23	18	A	Signé	18	
Compagnie # 24	25	A	Signé	25	
Compagnie # 25	8	A	Signé	8	
Compagnie # 26	18	F	Signé	18	
Compagnie # 27	2	A	Signé	2	
Compagnie # 28	1	F	Signé	1	
Compagnie # 29	9	F	Signé	9	
Compagnie # 30	3	A	Signé	3	
Compagnie # 31	3	F			
Compagnie # 32	11	A	Signé	11	
Compagnie # 33	1	A	Signé	1	
Compagnie # 34	4	A	Signé	4	
Compagnie # 35	2	A	Signé	2	
Total S-211	172			154	89.53%

Fournisseurs	Nbr à risque	Langue	Rapport reçu		
			signé	Total	
Compagnie # 1	1	F	Oui	1	
Compagnie # 2	1	A	Oui	1	
Compagnie # 3	1	A	Oui	1	
Compagnie # 4	1	A	Oui	1	
Total 3TG	4			4	100.00%

Formation Approvisionnement

Loi S-211

Obligation entreprise canadienne à faire un rapport concernant les efforts faits pour contribuer à diminuer la situation mondiale....

Travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

Les cas de travail forcé se retrouvent dans tous les pays et dans tous les secteurs. [L'Organisation internationale du Travail](#) estime qu'il y a environ 27,6 millions de victimes du travail forcé dans le monde, dont 17,3 millions dans l'économie privée. Les risques de travail forcé et de travail des enfants sont principalement liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales des entreprises. Il y a un risque que les marchandises importées et distribuées au Canada aient été produites avec du travail forcé ou du travail des enfants. Les entités et les institutions fédérales qui font des affaires au Canada ont la responsabilité de veiller à ce que les pratiques d'exploitation soient prises en compte et éliminées de leurs chaînes d'approvisionnement.

Les mesures introduites dans le cadre de l'ancien [projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes](#) (la Loi), visent à accroître la sensibilisation et la transparence de l'industrie et à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Obligations de faire rapport

Qui doit soumettre un rapport, échéanciers.

Préparer un rapport - Entités

Processus, exigences relatives au rapport, lignes directrices.

Préparer un rapport - Institutions fédérales

Processus, exigences relatives au rapport, lignes directrices.

Soumettre un rapport

Remplir le questionnaire et soumettre votre rapport.

Catalogue

Registre des rapports soumis.

Réponse du Canada

Initiatives fédérales pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Implications

- Engagement des administrateurs
- Mention dans la P06 : “Lorsqu’un nouveau fournisseur sera choisi, il devra signer la déclaration autonome de divulgation du respect envers la loi S-211 dans sa chaîne d’approvisionnement”
- Analyse de l’état de la situation en fonction des certificats d’origine actuels sera effectuée selon les pays à risques;
 - 4 888 certificats au total
 - 165 certificats dans les pays à risques
- Travailler à obtenir un engagement de 100 %* de tous nouveaux fournisseurs

Engagement fournisseur

Certificat d'origine à risques



105, avenue de Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0 CANADA
418-398-3383
info@rousseau.com

Objet : Déclaration volontaire concernant la loi canadienne S-211 – Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada

À qui de droit,

À compter du 1^{er} janvier 2024, le gouvernement canadien a adopté la loi S-211 qui vise à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cette loi spécifie qu'à titre de Manufacturier Canadien, nous devons travailler à réduire et à investiguer auprès de notre chaîne d'approvisionnement les fournisseurs pouvant avoir recours à cette pratique d'affaire.

Veillez noter que nous sommes en pleine confiance que votre chaîne d'approvisionnement répond à la loi, mais j'aimerais avoir une déclaration signée que tel est le cas. Le but de l'exercice est de descendre les déclarations jusqu'au premier niveau d'utilisation des biens utilisés dans la fabrication du produit fini.

Ci-joint le lien de ladite loi acceptée par la chambre des communes au gouvernement canadien.
<https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-211/sanction-royal>

Par le fait même, je vous demande de certifier que votre chaîne d'approvisionnement répond à la loi et que vous allez faire tout en votre possible d'Éliminer de telle pratique à l'échelle mondiale en mettant des actions en place.

Je (nom) _____ représentant de la compagnie _____ à pris connaissance de la loi S-211 et certifie que les produits vendus à Rousseau Métal inc. répond à cette loi.

Ici à (ville) : _____ le (date) : _____.

Merci de votre compréhension

Constats à couvrir:

Région des certificats :
Asie/Afrique/Amérique du sud et
Amérique Latine

Résultats à date (mai 2025) :

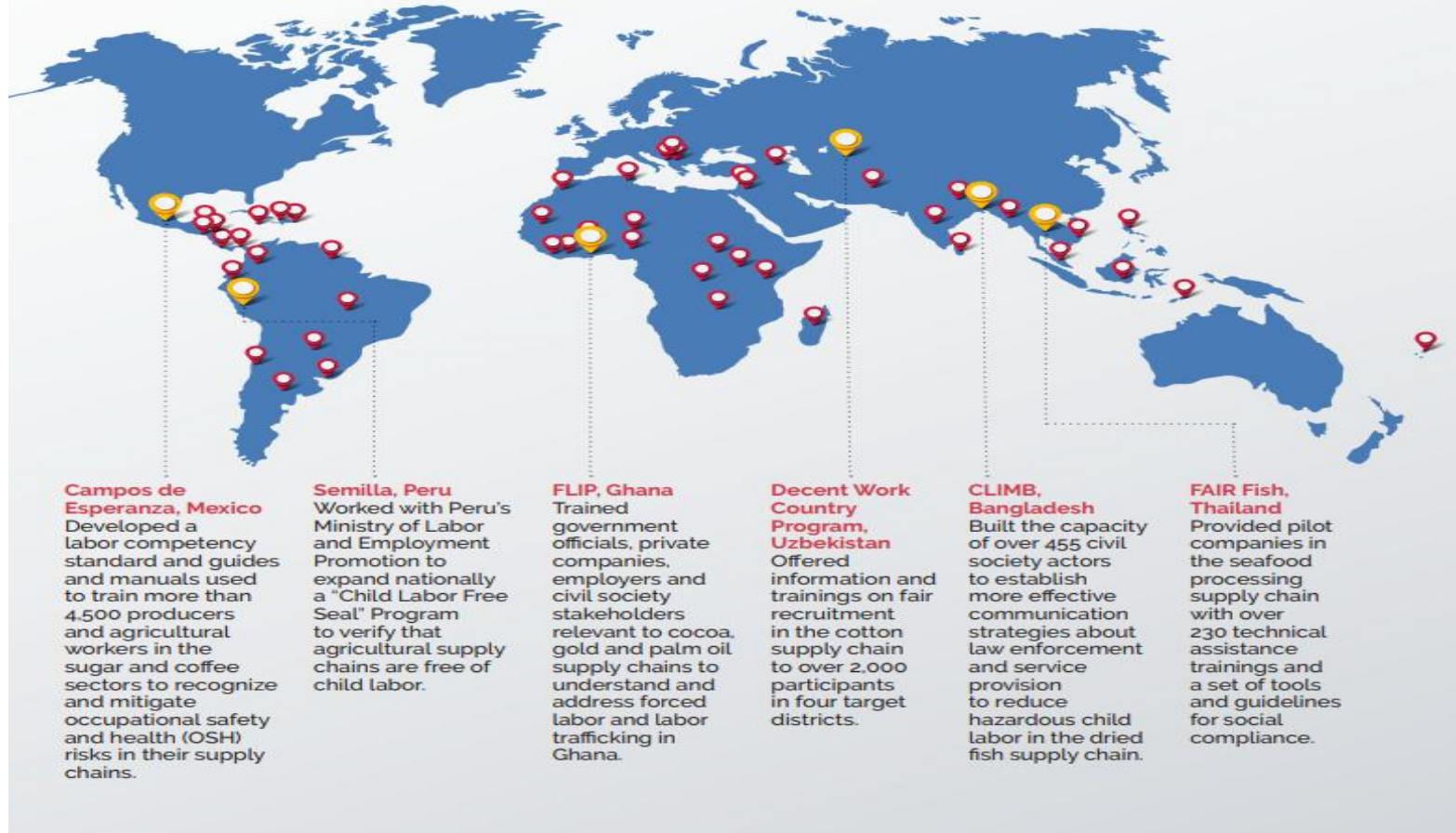
Région des certificats :
Asie/Afrique/Amérique du sud et
Amérique Latine

172 certificats chez 35 fournisseurs

= 84.30 % de conformité

Démarches entreprises

ILAB funded **59** active projects & initiatives in **53** countries in 2019.



200 produits ciblés

The 2020 TVPRA List

COUNTRY/AREA	CHILD LABOR	FORCED LABOR	CHILD LABOR & FORCED LABOR
Afghanistan	Carpets, Coal, Poppies, Salt		Bricks
Angola			Diamonds
Argentina	Blueberries, Bricks, Cotton, Garlic, Grapes, Olives, Strawberries, Tobacco, Tomatoes, Yerba Mate (stimulant plant)		Garments
Azerbaijan	Cotton		
Bangladesh	Bidis (hand-rolled cigarettes), Bricks, Footwear, Furniture (steel), Garments, Glass, Leather, Matches, Poultry, Salt, Shrimp, Soap, Textiles, Jute (textiles)		Dried Fish
Belize	Bananas, Citrus Fruits, Sugarcane		
Benin	Granite (crushed)		Cotton
Bolivia	Bricks, Gold, Silver, Tin, Zinc	Cattle, Peanuts	Brazil Nuts/Chestnuts, Corn, Sugarcane
Brazil	Bananas, Beef, Bricks, Cashews, Ceramics, Cocoa, Corn, Cotton, Fish, Footwear, Hogs, Manioc/Cassava, Pineapples, Poultry, Rice, Sheep, Sisal, Tobacco	Garments, Timber	Cattle, Charcoal, Coffee, Sugarcane
Burkina Faso	Granite		Cotton, Gold
Burma	Garments	Palm Thatch, Sesame, Shrimp, Sunflowers	Bamboo, Beans (green, soy, yellow), Bricks, Jade, Rice, Rubber, Rubies, Sugarcane, Teak
Cambodia	Alcoholic Beverages, Bovines, Fish, Manioc/Cassava, Meat, Rubber, Salt, Shrimp, Sugarcane, Textiles, Timber, Tobacco		Bricks
Cameroon	Cocoa		
Central African Republic	Diamonds		

200 produits ciblés

COUNTRY/AREA	CHILD LABOR	FORCED LABOR	CHILD LABOR & FORCED LABOR
Chad	Cattle		
China		Artificial Flowers, Christmas Decorations, Coal, Fish, Footwear, Garments, Gloves, Hair Products, Nails, Thread/Yarn, Tomato Products	Bricks, Cotton, Electronics, Fireworks, Textiles, Toys
Colombia	Bricks (clay), Coal, Coffee, Emeralds, Fruits (Pome and Stone), Gold, Grapes, Pornography, Sugarcane		Coca (stimulant plant)
Costa Rica	Cattle, Coffee		
Côte d'Ivoire			Cocoa, Coffee
Democratic Republic of the Congo	Cobalt Ore (heterogenite), Copper, Diamonds		Gold, Tantalum Ore (coltan), Tin Ore (cassiterite), Tungsten Ore (wolframite)
Dominican Republic	Baked Goods, Coffee, Rice, Tomatoes		Sugarcane
Ecuador	Bananas, Bricks, Flowers, Gold		
Egypt	Bricks, Cotton, Stones (limestone)		
El Salvador	Baked Goods, Cattle, Cereal Grains, Coffee, Fireworks, Shellfish, Sugarcane		
Eswatini	Bovines		
Ethiopia	Cattle, Gold, Khat (stimulant plant)		Textiles (hand-woven)
Ghana	Cocoa, Gold		Fish, Tilapia (fish)
Guatemala	Broccoli, Coffee, Corn, Fireworks, Gravel (crushed stones), Sugarcane		
Guinea	Cashews, Cocoa, Coffee, Diamonds, Gold		
Honduras	Coffee, Lobsters, Melons		

200 produits ciblés

COUNTRY/AREA	CHILD LABOR	FORCED LABOR	FORCED LABOR
India	Bidis (hand-rolled cigarettes), Brassware, Cotton, Fireworks, Footwear, Gems, Glass Bangles, Incense (agarbatti), Leather Goods/Accessories, Locks, Matches, Mica, Silk Fabric, Silk Thread, Soccer Balls, Sugarcane, Thread/Yarn		Bricks, Carpets, Cottonseed (hybrid), Embellished Textiles, Garments, Rice, Sandstone, Stones
Indonesia	Footwear (sandals), Gold, Rubber, Tin, Tobacco		Fish, Oil (palm)
Iran	Bricks, Carpets		
Kazakhstan			Cotton
Kenya	Coffee, Fish, Gold, Khat/Miraa (stimulant plant), Rice, Sand, Sisal, Sugarcane, Tea, Tobacco		
Kyrgyz Republic	Cotton, Tobacco		
Lebanon	Potatoes, Tobacco		
Lesotho	Cattle		
Liberia	Diamonds, Rubber		
Madagascar	Mica, Sapphires, Stones, Vanilla		
Malawi	Tea		Tobacco
Malaysia		Electronics, Garments, Rubber Gloves	Oil (palm)
Mali	Cotton, Gold		Rice
Mauritania	Cattle, Goats		
Mexico	Beans (green beans), Cattle, Coffee, Cucumbers, Eggplants, Garments, Leather Goods, Melons, Onions, Poppies, Pornography, Sugarcane, Tobacco		Chile Peppers, Tomatoes
Mongolia	Coal, Fluorspar (mineral), Gold		
Mozambique	Tobacco		

200 produits ciblés

COUNTRY/AREA	CHILD LABOR	FORCED LABOR	CHILD LABOR & FORCED LABOR
Nepal			Bricks, Carpets, Embellished Textiles, Stones
Nicaragua	Bananas, Coffee, Gold, Gravel (crushed stones), Shellfish, Stones (pumice), Tobacco		
Niger	Gold, Gypsum (mineral), Salt, Trona (mineral)	Cattle	
Nigeria	Gold, Manioc/Cassava, Sand		Cocoa, Granite, Gravel (crushed stones)
North Korea		Bricks, Cement, Coal, Gold, Iron, Textiles, Timber	
Pakistan	Glass Bangles, Leather, Surgical Instruments	Cotton, Sugarcane, Wheat	Bricks, Carpets, Coal
Panama	Coffee, Melons		
Paraguay	Beans, Bricks, Cabbages, Carrots, Corn, Fish, Goats, Hogs, Lettuce, Manioc/Cassava, Melons, Onions, Peanuts, Peppers, Pornography, Poultry, Sesame, Sheep, Stones (limestone), Sugarcane, Sweet Potatoes, Tomatoes, Yerba Mate (stimulant plant)		Cattle
Peru	Bricks, Coca (stimulant plant), Fireworks, Fish	Brazil Nuts/Chestnuts, Timber	Gold
Philippines	Bananas, Coconuts, Corn, Fashion Accessories, Fish, Gold, Hogs, Pornography, Pyrotechnics, Rice, Rubber, Sugarcane, Tobacco		
Russia		Bricks, Timber	Pornography
Rwanda	Tea		
Senegal	Gold		
Sierra Leone	Cocoa, Coffee, Granite, Oil (palm)		Diamonds
South Sudan			Cattle
Sudan	Gold		
Suriname	Gold		

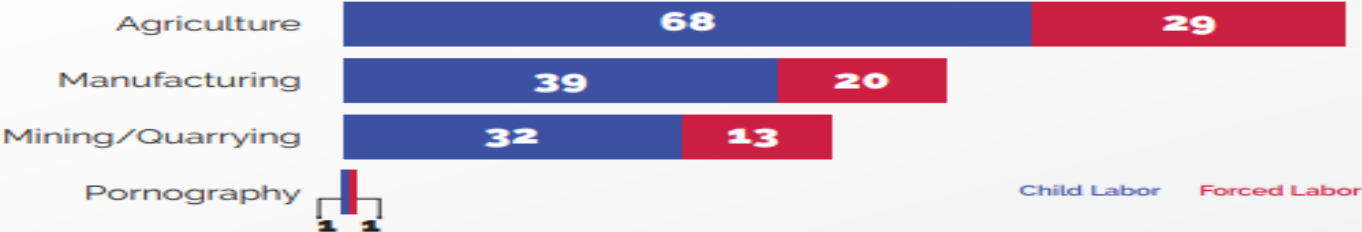
200 produits ciblés

COUNTRY/AREA	CHILD LABOR	FORCED LABOR	CHILD LABOR & FORCED LABOR
Taiwan		Fish	
Tajikistan			Cotton
Tanzania	Cloves, Coffee, Gold, Nile Perch (fish), Sisal, Tanzanite (gems), Tea, Tobacco		
Thailand	Pornography, Sugarcane	Fish	Garments, Shrimp
Turkey	Citrus Fruits, Cotton, Cumin, Footwear, Furniture, Garments, Hazelnuts, Peanuts, Pulses (legumes), Sugar Beets		
Turkmenistan			Cotton
Uganda	Bricks, Cattle, Charcoal, Coffee, Fish, Gold, Rice, Sand, Stones, Sugarcane, Tea, Tobacco, Vanilla		
Ukraine	Amber, Coal, Pornography		
Uzbekistan		Cotton, Silk Cocoons	
Venezuela		Gold	
Vietnam	Bricks, Cashews, Coffee, Fish, Footwear, Furniture, Leather, Pepper, Rice, Rubber, Sugarcane, Tea, Textiles, Timber, Tobacco		Garments
Yemen	Fish		
Zambia	Cattle, Cotton, Gems, Stones, Tobacco		
Zimbabwe	Tobacco, Sugarcane		

200 produits ciblés

Figure 3
The List in Numbers

Number of Goods Produced Globally by Production Sector, Disaggregated by Child Labor and Forced Labor



Goods with the Most Child Labor Listings by Number of Countries



Goods with the Most Forced Labor Listings by Number of Countries



Questions